



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2418

Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal au profit de l'Association Lyonnaise pour L'Insertion Economique et Sociale (ALLIES) pour l'utilisation d'une salle de formation située au 60-62 rue du Professeur Rochaix à Lyon 3e - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 700 euros euros au titre de l'année 2023 - Approbation et autorisation de signature de conventions

Direction de la Petite Enfance

**Rapporteur** : M. VASSELIN Steven

**SEANCE DU 9 MARS 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2418 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LYONNAISE POUR L'INSERTION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ALLIES) POUR L'UTILISATION D'UNE SALLE DE FORMATION SITUÉE AU 60-62 RUE DU PROFESSEUR ROCHAIX A LYON 3E - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 6 700 EUROS AU TITRE DE L'ANNEE 2023 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS (DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2021/526 du 27 mai 2021 et n°2023/2257 du 19 janvier 2023, vous avez soutenu la mise en place d'un projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIPS) et le renouvellement de la convention cadre 2023-2025 entre la Ville de Lyon et l'Association Lyonnaise pour L'Insertion Economique et Sociale, domiciliée 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7<sup>ème</sup>.

La Ville de Lyon s'est engagée dans une démarche forte d'intervention au profit des publics en insertion sociale ou professionnelle. L'objectif étant également de lutter contre les inégalités femmes-hommes concernant l'accès à l'emploi. Une réflexion a été lancée pour proposer l'accès à des places d'insertion avec différents partenaires institutionnels, tels que la Métropole de Lyon dont la Protection Maternelle et Infantile (PMI), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône, l'Agence Pôle Emploi de Lyon 8<sup>ème</sup> ou encore la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE).

Cette démarche s'appuie également sur l'expertise d'associations telles que l'Union Féminine Civique et Sociale (UFCS), le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) ainsi que l'association ALLIES.

Afin de faciliter l'insertion professionnelle des parents d'enfants de moins de 3 ans engagés dans une démarche de retour à l'emploi, un projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIPS) a été initié en 2021 au sein de deux EAJE municipaux : Rochaix 1 et Rochaix 2.

Le projet, prévoyant initialement 3 places, se développe pour proposer aujourd'hui jusqu'à 20 places d'insertion professionnelles et sociales en lien avec des partenaires associatifs experts (UFCS, CIDFF...).

La première mission : « insertion professionnelle » vise les publics directement employables. L'objectif principal est de sécuriser l'accès à l'emploi des parents de jeunes enfants, en particulier la période d'essai ou l'accès à un stage en entreprise de moyenne durée (3 mois renouvelables une fois).

La deuxième mission : « insertion sociale » vise les publics distants de l'emploi, en parcours d'insertion socio-professionnelle.

Enfin, la troisième mission qui vient compléter le dispositif est la création d'un espace de formation adulte en proximité immédiate des crèches. Ce lieu de formation permettra aux jeunes parents une meilleure conciliation entre vie familiale et parcours d'insertion socio professionnel. La volonté est également de renforcer l'accompagnement à la parentalité auprès des familles entrant dans ce dispositif, avec la présence sur site d'une coordinatrice dédiée.

La fermeture du Service d'Accueil Familial en juillet 2022 a laissé à la Direction de la Petite Enfance l'opportunité de rénover cet espace et de créer une salle de formation dans ces locaux, situés sur le même site que les 2 établissements d'accueil du jeune enfant qui accueillent ces 20 places d'insertion.

Cette salle vient compléter un dispositif déjà existant d'accompagnement des jeunes mères vers la réinsertion, en leur mettant à disposition des places en crèche sur le même site que leur lieu de formation. Une convention d'occupation temporaire établie entre La Ville de Lyon et ALLIES est consentie et acceptée à compter de sa date de signature par la Ville de Lyon, jusqu'au 31 décembre 2023. Cette convention est renouvelable 2 fois pour une période d'un an pour se terminer au plus tard le 31 décembre 2025.

Lors du Conseil Municipal du 27 mai 2021, vous aviez approuvé une subvention de fonctionnement de 27 820 euros pour permettre à l'association de développer ce projet. L'association ALLIES a présenté à la Ville de Lyon une demande de subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 8 000 euros.

En accord avec l'association, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver en faveur d'ALLIES une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 de 6 700 euros.

Ce montant couvre les frais liés d'une part à l'équipement en logiciels, les coûts des fluides, la maintenance du parc informatique et frais de couverture internet, et d'autre part le temps dédié à la gestion du planning d'occupation des locaux entre les différents acteurs de la formation adultes.

La Ville de Lyon, qui assure le suivi global du projet au niveau de la Direction de la Petite Enfance, s'engage en complément à acquérir le matériel nécessaire au bon déroulement des formations, en aménageant spécifiquement la salle et en acquérant un parc informatique de 15 ordinateurs portables reconditionnés ainsi qu'une imprimante et un vidéoprojecteur.

Le concours financier de la CAF du Rhône, à travers un dossier Fonds Locaux, et pour un montant maximum de 30 467 euros est sollicité par la Ville de Lyon, aussi bien pour les travaux de rénovation que pour l'acquisition de matériel.

Cette action, présentant un caractère innovant et expérimental, la Ville de Lyon, en accord avec l'association et la CAF du Rhône se réserve le droit de la reconduire ou pas en fonction des résultats observés cette année. Un bilan d'activités sera ainsi réalisé et transmis par l'association afin de mesurer l'impact des formations proposées cette année.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

## **DELIBERE**

- 1- La convention d'occupation temporaire, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Lyonnaise pour L'Insertion Economique et Sociale est approuvée.
- 2- La convention d'application financière susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Lyonnaise pour L'Insertion Economique et Sociale, est approuvée.
- 3- Un dossier Fonds Locaux est déposé auprès de la CAF du Rhône.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document afférent à l'exécution de la présente convention.
- 5- La subvention de fonctionnement 2023 de 6 700 euros sera financée au titre du programme ENACTIONS, de l'opération ENAEVEIL et imputée sur la nature 65748, fonction 4221, exercice 2023.
- 6- Conformément à l'article I.6.2 : charges et fluides de la convention d'occupation temporaire annexée, l'association versera 1 200 € à la Ville de Lyon, programme ENACTIONS, opération ENAEVEIL, ligne de crédit 118370, nature 74788, fonction 4221, exercice 2023.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET